Je suis d'accord avec le ministre pour dire que ces questions ne sont pas liées au projet de loi à l'étude, mais elles pourraient l'être. Si les nombreuses institutions financières constituées au niveau fédéral ne peuvent pas savoir dans quel contexte elles évolueront, elles chercheront d'autres moyens d'atteindre leurs buts.

Il y a donc un lien avec la raison d'être de ce projet de loi. Cependant, aucun directeur général ne l'admettra. La propriété est certes une question très importante. Je ne suis pas particulièrement heureux de me faire dire que nous devrions attendre ou que nous aurons peut-être une réponse dans une mesure législative qui sera présentée bientôt. On nous dit cela depuis deux ou trois ans. Nous avons même déjà étudié un projet de loi. Par suite des pressions faites par le comité des finances et les députés de l'opposition, en fait, par tout le monde, le ministre a retiré ce projet de loi et en a présenté un nouveau. Si ma mémoire m'est fidèle, il s'agissait du projet de loi C-56. On nous dit maintenant que des mesures seront prises le plus tôt possible.

Beaucoup de gens parlent d'élections. Vous en avez peut-être entendu vous-même parler, madame la Présidente, ou avez peut-être lu quelque chose à ce sujet dans les journaux. S'il y a des élections cet automne, comme beaucoup de gens le disent, il faudra encore au moins six mois avant qu'un nouveau ministre d'un autre parti mette au point une autre mesure législative et la fasse adopter. En attendant, les milieux financiers se trouveront dans une situation précaire.

Je voudrais que le ministre soit plus précis et, s'il n'est pas en mesure d'annoncer le calendrier des travaux prévus pour cette mesure, il pourrait au moins annoncer aux institutions financières, ainsi qu'aux députés, quand celle-ci sera déposée. Est-ce que ce sera avant les élections? Les liens commerciaux et financiers seront-ils acceptables dans la nouvelle mesure?

M. Hockin: Je suis ravi de répondre à ces questions. Comme je ne sais pas quand seront déclenchées les élections, je ne puis savoir si la mesure sera présentée avant ou après les élections. Cette réponse n'est-elle pas logique? Si je savais quand seront déclenchées les élections, je pourrais répondre au député.

M. Lavton: Donnez-nous un indice.

M. Hockin: Les élections mises à part, la mesure comme telle sera déposée très bientôt. Le député n'aura pas à attendre très longtemps.

[Français]

M. Garneau: Madame la Présidente, dans le même contexte, la législation à venir devra statuer sur un certain nombre de questions. Entre autres, je lisais dans les journaux un reportage fait à la suite de l'Assemblée annuelle du Montreal Trustco et, tel que publié dans le journal *The Gazette* du 17 mars dernier, ainsi que dans le journal *The Globe and Mail*, le premier sous la signature de François Shalom, et on indiquait dans cet article un entretien, une conférence de presse du Président, et M. Gratton disait ceci:

[Traduction]

Cette entreprise, détentrice d'une charte fédérale, a hâte de se lancer dans les assurances en tant que distributeur d'assurance-incendie, d'assurance-vol et d'assurance automobile.

Compagnie Montréal Trust du Canada

Mais Gratton a déclaré que Montréal Trust ne veut pas se lancer dans l'assurance-vie.

Si le gouvernement ne renonce pas à ses règlements sur les sociétés de fiducie, Montréal Trust pourrait être restructuré sous une charte provinciale car, disait-il, la province impose moins de restrictions.

[Français]

Des propos semblables sont rapportés dans le journal *The Globe and Mail*. Je voudrais demander ceci au ministre: Est-ce que les projets de loi à venir vont permettre aux compagnies de fiducie d'entrer dans le domaine de la distribution de l'assurance? Aussi, j'aimerais savoir qu'est-ce qui va se passer du côté du crédit-bail pour la location d'automobiles. Il y a des lobbys qui ont été importants, et le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et mon collègue de Regina-Est vont se rappeler certainement tous les témoignages que nous avons reçus à notre Comité, en 1986. Et encore là le projet de loi que nous avons devant nous, même s'il n'est pas lié officiellement, a des ramifications qui pourraient intéresser les autres institutions financières.

[Traduction]

M. Hockin: Je suis impatient de répondre à ces deux questions. Pour ce qui est des paroles de M. Gratton, je crois que le député a lu le témoignage de celui-ci devant le comité sénatorial. Dans son communiqué et dans ses déclarations, M. Gratton a précisé que même si les règles fédérales étaient les mêmes que les règles provinciales, il demanderait une charte provinciale. Notre livre bleu n'entre pas du tout en ligne de compte dans sa décision. M. Gratton a pris une décision administrative fondée sur le fait que le Québec est la province d'attache de cette institution depuis longtemps. Lorsque les deux entreprises ont fusionné, il était normal qu'elles choisissent une province et le Québec s'imposait comme choix logique.

Quant à l'avenir de Montréal Trust ou de toute autre société de fiducie, je conseille au député de prendre connaissance de mon livre bleu. J'y explique clairement qu'il y a là une chance en or d'avoir . . .

[Français]

le «décloisonnement» entre les différentes institutions financières.

[Traduction]

À la suite de cela et du Livre bleu, nous pouvons avoir des compagnies fiduciaires qui achètent une compagnie d'assurance générale ou d'assurance-vie. Nous pouvons avoir une banque qui achète une compagnie d'assurance ou une compagnie fiduciaire. Ces nouvelles possibilités sont prévues dans le Livre bleu. Mon communiqué de presse du 15 juin ne laissait en rien entendre que cela serait modifié.

La seconde question porte sur un aspect plus technique concernant le crédit-bail des automobiles. J'aimerais beauoup connaître la position du député à ce propos. À mon avis, et je l'ai déclaré publiquement à plusieurs reprises récemment, comme au moment où j'ai proposé l'avant-projet de loi sur les compagnies de fiducie et de prêt, j'estime que les banques ne devraient pas avoir le droit d'accorder des crédits-bails pour les automobiles.